


Nettoyant salle de bain Purenat
SECTION 1 - IDENTIFICATION

Identificateur du produit :	Nettoyant salle de bain Purenat
Code du produit :	Efficace contre le calcaire
Usage du produit/Description :	Mélange
Nom chimique :	Mélange
Identificateur du fournisseur :	TOTAL FABRICATION 511 Route 289 St-Alexandre-de-Kamouraska, Qc, G0L 2G0 (418) 970-0889
Identificateur du fabricant :	TOTAL FABRICATION 511 Route 289 St-Alexandre-de-Kamouraska, Qc, G0L 2G0 (418) 970-0889
Numero en cas d'urgence :	418-970-0889, Lundi au Vendredi, 9h00 to 17h00

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification	Irritation cutanée - categorie 2 Irritation oculaire - categorie 2B		
Mention d'avertissement	ATTENTION		
Mention de danger	H315	Provoque une irritation cutanée.	
	H320	Provoque une irritation des yeux.	
Conseils de prudence - prévention	P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.	
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un	
Conseils de prudence - réponse	P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau	
	P321	Traitement spécifique : traiter comme une brûlure chimique.	
	P332+P313	En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.	
	P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.	
	P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
Conseils de prudence - stockage	P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.	
Conseils de prudence - Elimination	P501	#REF! Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations municipales, provinciales et fédérales.	

SECTION 3 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédients dangereux	No. CAS	% (poids)
Sodium salt of ethoxylated (C10-C16) alkyl sulfate	68585-34-2	1 - 5

SECTION 4 - PREMIERS SOINS
Inhalation :

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contact cutané :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau / se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Contact oculaire :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical/consulter un médecin. NE PAS neutraliser avec de l'acide.

Ingestion:

NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Continuer de faire boire de l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Notes au médecin

Traitement spécifique : Selon les symptômes.

SECTION 5 - MESURES EN CAS D'INCENDIE

Agent extincteur appropriés : En cas d'incendie: Utiliser eau, mousse universelle, produits chimiques secs, CO2 pour l'extinction.

Agent extincteur inappropriés : Un jet d'eau puissant dirigé directement dans le produit génère beaucoup de mousse.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre, fumée âcre.

Équipement de protection : Équipement de lutte contre les incendies incluant un appareil respiratoire autonome approuvé NIOSH.

Précaution spéciales : Retenir les eaux d'écoulement. Éviter l'infiltration dans les égouts ou dans les cours d'eau.

SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Protection personnelle :
Porter l'équipement respiratoire approprié et des vêtements de protection (Voir Section 8). Éviter le contact direct avec le produit. Éloigner le personnel non essentiel.

Intervention en cas de déversement/nettoyage :

Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte pour élimination ultérieure (voir section 13). Empêcher la matière de s'infiltrer dans les cours d'eau ou les égouts. Retenir les eaux d'écoulement s'il y a lieu. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.

Précaution environnementales :

Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints. Disposer tout en respectant les règlements

SECTION 7 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Procédure de manutention sécuritaire :

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage. Observer de bonnes pratiques d'hygiène lors de la manutention du produit.

Exigence en matière de stockage :

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Matières incompatibles :

Oxydants forts, acides.

Condition incompatibles :

Sources d'ignition, soleil direct.

SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition :

Ingrédients	OSHA PEL		TWA	STEL
	TWA	STEL		

Mesures d'ingénierie :

Système de ventilation par aspiration à la source recommandé pour maintenir les concentrations de contaminants inférieures aux limites d'exposition.

Protection des voies respiratoires :

Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un appareil respiratoire autonome homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues.

Vêtement et équipement de protection :

Porter des gants de protection contre les produits chimiques (impermeables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques anti-éclaboussures afin d'empêcher brouillard, vapeur et poussière d'entrer en contact avec les yeux. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.

Commentaires sur l'hygiène générale :

Éviter la production de concentrations élevées de poussières, brouillards ou de vapeurs. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, vapeurs ou brouillards. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Liquide transparent
Odeur :	Caractéristique au produit
Seuil de l'odeur :	Non déterminé
pH (tel quel) :	6.00 - 8.00
Point de fusion :	Non déterminé
Point initial ébullition :	100°C
Point d'éclair :	Non déterminé
Taux évaporation (acetate de butyle = 1) :	> 1.0
Inflammabilité :	Non déterminé
LIE :	Non déterminé
LSI :	Non déterminé
Tension de vapeur :	Non déterminé
Densité de vapeur (air=1) :	Non déterminé
Densité relative :	1.002 - 1.012 kg/L
Solubilité (eau) :	Soluble
Coefficient de partage (n-octanol/water) :	Non déterminé
Température d'auto-inflammation :	Non déterminé
Température de décomposition :	Non déterminé
Volatiles :	90 - 99 %
Viscosité :	< 5 cPs (Brookfield RV #1, 10 rpm à 25°C)

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité et réactivité :	Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.
Polymérisation :	Non.
Condition à éviter :	Soleil direct, Température extrême élevée ou basse. Utilisation avec matières incompatibles.
Matières à éviter :	Acides, oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux :	Oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxyde de soufre.

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques :

Ingrédients dangereux	No. CAS	% (poids)	DL ₅₀ (voie, espèce)	CL ₅₀ (espèce)
Sodium salt of ethoxylated (C10-C16) alkyl sulfate	68585-34-2	1 - 5	>2000 mg/kg (oral, rat) >2000 mg/kg (cutané, lapin)	Aucune donnée

Effets de l'exposition de courte durée (aiguë) :

Inhalation :	Aucun effet adverse rapporté.
Peau :	Irritant cutané léger. Rougeur, démangeaisons.
Yeux :	Provoque une irritation sévère des yeux. Douleur, rougeur, larmoiement.
Ingestion :	N'est pas un risque élevé pour l'ingestion.

Effets de l'exposition de longue durée (chronique) :

Inhalation:	Aucune donnée disponible
Peau :	Peut assécher la peau si exposition abusive.
Yeux :	Aucune donnée disponible
Ingestion :	Aucune donnée disponible
Cancérogénicité (CIRC) :	Aucune donnée disponible
Tétragénicité :	Aucune donnée disponible
Mutagénicité :	Aucune donnée disponible
Organe cible :	Aucune donnée disponible
Condition aggravée par l'exposition :	Aucune donnée disponible

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ingrédients dangereux	No. CAS	% (poids)	Valeur	Espèce
Sodium salt of ethoxylated (C10-C16) alkyl sulfate	68585-34-2	1 - 5	2.33 - 4.81 mg/L (48h)	Ceriodaphia duba

Persistance et biodégradation :	Non disponible
Potentiel bioaccumulation :	Non disponible
Mobilité dans le sol :	Non disponible
Autres effets nocifs :	Non disponible

Autres informations : Éviter le déversement dans l'environnement.

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

Condition d'entreposage et de manutention des déchets : Entreposer les matières pour élimination et les emballages contaminés tel qu'indiqué à la *Section 7 - Manutention et entreposage* .

Méthode d'élimination : L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

SECTION 14 - INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Numéro ONU	Désignation officielle	Classe	Groupe d'emballage	Placard
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

Non réglementé pour le transport

Pécaution spéciale : Aucune

Danger environnementaux : Ne pas rejeter dans l'environnement.

SECTION 15 - INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignements sur la loi canadienne de la protection de l'environnement (LCPE) : Les composants du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS), dans la liste extérieure des substances (LES) ou ils sont

Autres : Les composants de ce produit sont répertoriés dans la liste TSCA ou en sont exempts.

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Préparer par : TOTAL FABRICATION
511 Route 289
St-Alexandre-de-Kamouraska, Qc, G0L 2G0

Téléphone : (418) 970-0889

Date : 01-nov-23

Version : TU-04 -- 1.0

Abbréviations:

ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA American Industrial Hygiene Association
CAS Chemical Abstract Service
CL / LC Concentration létale /Lethal concentration
DL / LD Dose létale / Lethal dose
IARC International Agency for Research on Cancer
LES Liste extérieure des substances (NDSL)
LIS Liste intérieure des substances (DSL)
NIOSH National Institute for Occupational Safety and Health
NTP National Toxicology Program (U.S.A.)
OSHA Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.)
PEL Permissible Exposure Limit
SIMDUT Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL Short-term Exposure Limit
TLV Threshold Limit Value
TSCA Toxic Substances Control Act
TWA Time Weighted Average
USEPA United States Environmental Protection Agency
WHMIS Workplace Hazardous Materials Information System

Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Les Distributions CNET ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.